



NOTE D'ÉDUCATION PERMANENTE

de l'ASBL Fondation Travail-Université (FTU)

www.ftu.be

N°2022– 13, juillet 2022

Développement territorial

Un enjeu sur lequel faire entendre la voix des organisations sociales

La question de départ de la présente contribution est celle-ci : il existe de nombreux endroits où se discutent des plans d'aménagement du territoire ; dès lors que la visée dépasse le micro-local (un quartier), il est fréquent que les partenaires sociaux soient associés dans une instance par exemple de type « comité stratégique ». Mais que peuvent bien y faire et y défendre les représentant-es des travailleurs et des travailleuses (avec ou sans emploi, avec ou sans papiers) ? À vrai dire, on ne répondra pas à la question de manière détaillée : construire la réponse précise relève en effet de l'autonomie des acteurs concrets en situations particulières, lesdites situations ne pouvant être systématiquement des « copier – coller » les unes des autres. Il existe cependant des transversalités qui permettent un balisage dont on espère qu'il pourra être aidant. La question de départ ayant été posée dans l'environnement des projets dits « Charleroi Métropole », le lecteur ne sera pas surpris de trouver dans le déroulé quelques illustrations concrètes très « localisées », mais il devrait être aisé de faire des « traductions » pour d'autres endroits du territoire¹.

L'aménagement du territoire est, par excellence, un sujet qui se prête à l'approche multidimensionnelle. Il s'agit en effet d'articuler activités économiques anciennes autant qu'en perspective, bien-être des habitant-es (en logements, en accès aux équipements collectifs, en possibilités de développement personnel via les sports et les loisirs, ...), mobilité efficace, sauvegarde de l'environnement, usage parcimonieux d'un bien rare (le territoire), tout en s'articulant aux réalités démographiques d'aujourd'hui et projetées pour demain. Par exemple, dans l'hypothèse où ses habitant-es ne bougent pas beaucoup, un même lieu peut, au temps 1, être un « quartier de jeunes » pour être devenu un « quartier de vieux » 40 ans plus tard, en ayant comme perspective que dans les 10 à 20 ans encore à venir, il faudra y organiser la coexistence entre des vieux de plus en plus vieux et des jeunes venant occuper les espaces laissés par les personnes décédées ou

¹ La présente analyse est la mise par écrit d'une intervention le 10 juin 2022 à la demande d'une trentaine de militant-es et permanent-es de la fédération CSC de Charleroi Entre-Sambre-et-Meuse, impliqués dans différentes structures de concertation autour du développement territorial de Charleroi, entre autres le comité de développement stratégique de Charleroi Métropole (les 30 communes des arrondissements de Charleroi, Thuin et Philippeville : on observera que le projet est aussi transprovincial puisqu'il associe un arrondissement namurois à deux arrondissements du Hainaut).

parties en maisons de repos.

Au premier temps, les habitant-es réclameront des crèches, des écoles, des organisations de jeunesse et des emplois – liste non exhaustive ; au second temps des équipements pour le maintien à domicile, la proximité d'établissements de soins, l'accès à des loisirs, la création de maisons de repos ; au troisième temps, il faudra organiser la cohabitation sereine entre des âgés demandeurs de plus de tranquillité au fur et à mesure de l'avancée en âge et des jeunes « plein d'ardeurs », en outre dans un cadre souvent interculturel qui n'a été demandé par personne, qui va faire que le plus quelconque des conflits de voisinage sera fréquemment « traduit » en termes « communautaires », ajoutant par-là malheureusement de la conflictualité à la conflictualité - une question interindividuelle pouvant se passer entre « n'importe qui » se trouvera un débouché de conflit additionnel de type « pré-guerre civile »².

On est incontestablement confronté à la complexité, ce qui, par ailleurs, ouvre un boulevard à l'appel à expertises spécialisées : ce n'est pas un problème en soi s'il s'agit d'éclairer la délibération démocratique mais peut le devenir si elles s'y substituent.

TROIS PARADIGMES EN CONCURRENCE

Il est fréquent que les délibérations soient tendues : c'est assez normal puisque des intérêts différents sont à la cause pour quasiment chaque dossier.

En termes grossiers, trois paradigmes sont en concurrence.

- ❖ « *Il faut retrouver la croissance* ». Le paradigme se réfère à une équation économique désormais assez ancienne : pour maintenir ou augmenter le volume de l'emploi, il faut de la croissance. Eu égard au chômage à résorber, il faut trouver les chemins d'une croissance plus forte³. Impact sur l'aménagement du territoire : la priorité est de pouvoir développer de nouvelles activités économiques ; il faut leur réserver tous les espaces utiles.
- ❖ « *La planète est en danger. Les enjeux environnementaux sont de toute première importance. Le territoire est une ressource limitée* ». Poussé à sa limite, le paradigme interdirait d'encore toucher à quoi que ce soit. Dans sa variante modérée, il évoquera « la gestion parcimonieuse du territoire », et des arbitrages indispensables à opérer entre emploi et environnement (en tout cas quelque chose comme : pas n'importe quel emploi, n'importe où, ni à n'importe quelle condition).
- ❖ « *C'est moins la sauvegarde de la planète qui importe que celle des espèces qui y vivent, en particulier l'espèce humaine, dont il faut viser le bien-être* ». On est dans le paradigme du « développement durable », celui qui ajoute très explicitement l'enjeu social (celui des humains concrets qui « habitent » le territoire) à ceux de la croissance et de la protection de l'environnement. Les

² Ce (trop) bref propos n'a pas la prétention de « faire le tour complet » des problèmes d'interculturalité. Le lecteur intéressé par un point de vue sensiblement plus développé par l'auteur pourra se référer à : Pierre Georis, « L'organisation du dialogue interculturel. A partir de la réalité vécue à Molenbeek-Saint-Jean », FTU, Notes d'éducation permanente n° 2017-12, octobre 2017. L'analyse est le produit d'une collaboration à un travail entrepris par l'Échevine de la participation, la jeunesse et la cohésion sociale de la mandature 2012 – 2017. Disponible en ligne : <http://www.ftu.be/index.php/publications/accompagnement-de-la-vie-associative/270-l-organisation-du-dialogue-interculturel>

³ Cette approche réfère, en macroéconomie, à la « loi d'Okun » (1962). L'intéressé a établi une relation linéaire entre taux de croissance du PIB et variation du taux de chômage. En dessous d'un certain seuil de croissance, le chômage augmente ; au-dessus il diminue. Exprimé ainsi, c'est évidemment trop simple : l'équation intègre aussi les évolutions de la population active et les gains de productivité. Cela explique que le taux de croissance nécessaire à maintenir le niveau d'emploi n'est pas stable dans le temps, ni identique selon les latitudes. Il n'empêche, cette affaire s'est traduite dans une forme de croyance (un « économisme », petit frère du « sociologisme » - un propos scientifique avéré à partir duquel on tire une sorte de slogan, généralité conclusive fausse) : « *il faut 2% de croissance pour maintenir le niveau de l'emploi* ». Aujourd'hui, même le FMI admet qu'il y a des pays où la croissance du PIB est à impact tout simplement nul sur la croissance de l'emploi ! Voir par exemple cette communication sur son blog le 9 novembre 2016 : <https://www.imf.org/external/french/np/blog/2016/110916f.htm>

arbitrages à opérer en deviennent nettement plus complexes car se situant dans une triangulation. Ne nous cachons pas : c'est à ce paradigme que s'accroche l'auteur de la présente.

Ce qui se passe aujourd'hui est difficile à lire : les différentes parties ne sont pas d'accord entre elles ; les 3 paradigmes sont actionnés en même temps, évidemment pas par les mêmes acteurs, et dans des situations souvent confuses.

URBANISATION SANS URBANISME

Le paradigme de la « croissance pure » ne nécessite pas un long commentaire : on voit bien que, lorsqu'il s'agit de trouver de nouvelles zones d'activités économiques (qui peuvent être des zones d'extension de l'habitat – « quand la construction va, tout va »), il finit toujours par y avoir une solution, quelles que soient les résistances ; dans les meilleurs des cas, les résistants ne gagnent que des mesures d'atténuation des nuisances, ou de déplacement d'activités projetées. Les plans de secteurs conçus dans la décennie 70 sont de petits bijoux pour étayer la démonstration : ils y allaient franchement dans le « coloriage » des cartes et la transformation de terres en futures nouvelles zones industrielles ou zones d'extension de l'habitat. Dans certains endroits, cela créait la possibilité de rien moins que doubler la population ! Cinquante ans plus tard, même si la population a objectivement augmenté, on est quand même loin du doublement mais tout ce qu'il était prévu d'urbaniser l'a été !⁴

Notons cependant une illustration de la complexité : en même temps que les plans de secteurs ont lancé des décennies « d'urbanisation sans urbanisme »⁵, ils ont aussi permis une régulation de l'aménagement du territoire : avant eux, l'anarchie était totale ; n'importe quoi pouvait se faire n'importe où. Le collatéral des généreuses autorisations a été qu'il y a aussi eu des interdictions (« rassurons » : des dérogations sont restées possible !).

LIMITER L'ÉTALEMENT... EN 2050

Plus tardivement, mais désormais d'assez longue date, le paradigme de gestion parcimonieuse du territoire a été intégré dans les plans wallons : il figure explicitement dans le projet de Plan Régional d'Aménagement du Territoire (PRAT), déposé en 1995, et on le retrouve tout aussi explicitement dans le Schéma de Développement de l'Espace Régional wallon (SDER) qui lui a succédé quelques années plus tard (1999)⁶. Malgré cette ferme résolution renouvelée, une étude de l'IWEPS montrait 12 ans plus tard (2011) que la dispersion de l'habitat continuait à s'accroître : entre 2001 et 2008, ce sont 73.000 logements qui ont été construits en Wallonie, sur 57.000 parcelles, dont 32% seulement ont pris place au sein d'un noyau d'habitats⁷ ! Il s'agit évidemment moins de s'opposer à la construction de logements – c'est une politique hautement souhaitable, en tout cas s'il s'agit d'améliorer l'accès de toutes et tous à de l'habitat de qualité – que de regretter que les deux tiers des localisations nouvelles contribuent à l'étalement : ce qui se passe concrètement est l'exact contraire de ce que la Wallonie proclame être sa politique officielle ! À la suite de la publication, le ministre de l'époque a sollicité les communes en leur demandant d'identifier les « noyaux d'habitat » (avec le collatéral : « c'est à ces endroits qu'il faudra localiser préférentiellement les nouveaux habitats ») : tollé dans nombre d'entre elles, toutes orientations politiques confondues !

⁴ Notre propos est généraliste : il ne prend pas en compte certaines spécificités dont on peut admettre qu'elles justifient une politique d'urbanisation, telle que, par exemple, l'expulsion de l'université francophone de Leuven qu'il a bien fallu « relocaliser » (et qui l'a d'ailleurs été de façon nettement plus heureuse que nombre de campus sans âme).

⁵ On reprend ici une expression de Bénédicte Grosjean pour qualifier ces zones urbanisées qui ne sont plus vraiment la ville mais dont on se rend bien compte qu'elles ne sont pas non plus la campagne ; « banlieues », « péri-urbain », « suburbanisation », « ville diffuse » ... autant de notions pas toujours très claires pour tenter de qualifier le produit d'un mouvement long. Bénédicte Grosjean, « Urbanisation sans urbanisme : une histoire de ville diffuse », Mardaga, 2010.

⁶ « Schéma de Développement de l'Espace Régional », adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999

⁷ Julien Charlier, Isabelle Reginster, Julien Juprelle : « Étude de la localisation résidentielle récente au regard du développement durable », Working paper IWEPS, août 2011

En 2019 on retrouve cependant espoir, d'une part parce que le nouveau Code de développement territorial (CoDT) redit que l'objectif est bien la gestion parcimonieuse, d'autre part en lisant la Déclaration de politique régionale du nouveau gouvernement, qui affirme la volonté de mettre fin à l'étalement. On déchanté pourtant aussitôt : c'est programmé pour 2050 ! Au moment où les présentes lignes sont écrites, on est donc « encore bon » pour bétonner la Wallonie en tous sens pendant 28 ans !

On peut par ailleurs pronostiquer que, vers 2045, toutes sortes de lobbys vont se réveiller pour expliquer que « écoutez, ce n'est pas possible d'arrêter si vite comme cela ; on n'y arrivera pas ; ce n'est pas réaliste ; il faut un délai ». C'est à se demander si, sur cette question, il est seulement possible de mener une politique autre que purement déclarative ! On observera avec intérêt ce que cela donnera avec Charleroi Métropole, dont les documents annoncent eux aussi la fin de l'étalement.

MIXITÉ SOCIALE OU GENTRIFICATION ?

Les acteurs que le social tracasse sont quant à eux sur deux lignes distinctes (qui peuvent se rejoindre, mais il n'y a pas automaticité).

La première ligne repose sur un constat a été fait de longue date : le territoire donne à voir la projection des rapports sociaux sur le sol⁸. Autrement écrit, le « qui se ressemble s'assemble » crée une forte ségrégation spatiale : il y a des quartiers riches et des quartiers pauvres. Rares sont les responsables qui se plaignent d'avoir à gérer des quartiers riches (qui leur apportent de toute façon les moyens de répondre aux demandes) ; nombreux sont ceux qui se désolent d'avoir à gérer des quartiers pauvres ! Depuis la décennie 80, des politiques ont été menées, qui sont de réinvestissement et d'amélioration de l'espace public dans des quartiers pauvres. L'idée est non seulement de requalifier mais aussi d'attirer une nouvelle population à mélanger à l'ancienne : la mixité des populations est réputée contribuer à lutter contre des « effets ghettos » et favoriser le progrès vers la cohésion par « effet d'interculturalité ». L'intention n'est pas mauvaise, mais facilement détournable : jusqu'où va la modification de la composition de la population ? Où vont habiter les personnes qui n'ont pas les moyens d'acheter ou de louer dans les quartiers rénovés qui étaient pourtant les leurs auparavant ?

Autrement écrit, la bonne intention peut aussi être captée par des politiques dont le projet essentiel est moins de lutte contre la pauvreté que de chasser les pauvres ailleurs. Très souvent, trop souvent, si la mécanique améliore bien la qualité de vie dans un quartier, c'est au profit d'une population nouvelle (le phénomène est nommé « gentrification »). En outre, des observateurs ont constaté qu'il y a plein de fois où ça ne marche pas, les efforts s'avèrent vains : le séparatisme est la réalité des comportements ; les catégories de populations tendent à se mettre à distance les unes des autres⁹. Modifier la cartographie de la ségrégation spatiale (par déplacements de populations) n'est pas la casser ! Des peurs existent – l'usage de la notion de « ghetto » en témoigne lorsqu'il s'agit de désigner certains quartiers, en particulier ceux d'implantation de l'immigration, dont on stigmatise les « dérives communautaires ».

Le sujet a très tôt concentré l'attention de la sociologie américaine, dans un pays d'immigration massive par excellence : elle a développé une vision plutôt optimiste de la situation. À l'arrivée, les populations migrantes tendent à se regrouper avec leurs semblables car, dans la déstabilisation (désorganisation) où elle sont, vivre avec les pairs offre des conditions de sécurité et d'apaisement. Il a été très vite observé qu'au fil de l'intégration économique réussie, les gens ne restaient pas dans le quartier d'origine ; au fil des générations, ils se dispersaient en cercles concentriques de plus en plus éloignés, en se mélangeant aux autres¹⁰. Enregistrons que, pour cela, il faut à tout le moins une réussite de l'intégration économique ! Reste aussi à voir si l'on peut faire un « copier – coller » de la situation observée aux Etats-Unis dans la première moitié du

⁸ La référence « canonique » est Henri Lefebvre, « Le droit à la ville », Anthropos, 1968. Ou encore Manuel Castells, « La question urbaine », Maspero, 1972.

⁹ Henri Rey : « Banlieues, quels enjeux politiques ? », in « La ville », dir. Michel Wieviorka, éd. Sciences Humaines, Auxerre, 2011

¹⁰ On réfère à Robert E. Park et Ernest Burgess, « The city », University of Chicago Press, 1925 et, à leurs suites, une série d'auteurs rattachés à « l'école de Chicago ».

20^{ème} siècle (et principalement pour Chicago, ville sur laquelle se concentrait l'attention des sociologues) avec la situation actuelle de l'Europe occidentale.

RESSUCITER LES CŒURS DE VILLES... UN JOUR ?

Identiquement, nombre d'acteurs et de politiques visent officiellement à recréer de la mixité de fonction dans les quartiers. En l'occurrence, il s'agit de mener une politique à l'exact opposé de celle qui a été promue depuis des décennies. L'acte idéologique fondateur de la destruction des villes et des campagnes a été la « charte d'Athènes », de son vrai titre « La ville fonctionnelle », publiée en 1941 sous la houlette de l'architecte Le Corbusier¹¹. Il s'agissait de modéliser la planification des villes à partir de quatre fonctions à répartir en autant de zones : l'habitat, le travail, les loisirs et les moyens de communication pour accéder d'une zone à l'autre. Pour l'habitat, le plaidoyer était en faveur des tours séparées par de généreux espaces verts : gain d'espace, lumière dans le logement, accès à des jardins collectifs¹². Un rêve technocratique idéal par sa rationalité.

Il en est résulté des décennies de planification par « zones » spécialisées (les plans de secteurs étaient d'ailleurs encore sous cette influence). Résultats : des quartiers de bureaux déserts (et donc sinistres) à partir de 18h ; des espaces monofonctionnels qui obligent le déplacement motorisé pour chaque achat ; les cœurs de ville désertés par celles et ceux qui ont les moyens d'acquérir la propriété à la campagne, elle-même de plus en plus détruite par les lotissements (qui ne vont par ailleurs pas sans juteuses opérations de spéculation foncière) ; corrélativement, les centres villes sont occupés par les populations plus pauvres¹³. Les villes sont détruites, les campagnes le sont tout autant, le territoire étant notamment fortement marqué par la « rubanisation » : les grandes routes sont des « rubans » de constructions ; on n'y voit plus qu'occasionnellement un peu de vert (quand même parfois avec quelques vaches) ; les trajets se font dans la monotonie et la laideur, en particulier des équipements médiocres à toutes les entrées de villes (installations commerciales à l'architecture sans âme, dotées de parkings innombrables puisqu'il est quasi impossible de les atteindre à pied ou en transports publics).

C'est toute cette médiocrité qu'il est à présent tenté de renverser en réaménageant une fois un quartier, une fois l'autre. Mais comment faire revenir au centre du quartier l'épicerie, la boulangerie, la boucherie, à côté du bureau de poste, de la pharmacie et de l'agence bancaire, tous ces endroits où on se rendait à pied, où l'on pouvait croiser les voisins et échanger les petites nouvelles, tout cela qui faisait que c'était agréable d'habiter là où on habitait, au milieu des autres, avec une place pour accueillir les festivités collectives et une fois l'an quelques manèges pour réjouir les enfants ? Et comment fait-on dans tous ces endroits où l'urbanisme a créé des avenues en oubliant que la vie collective nécessitait aussi des places ? Pour corriger des politiques largement destructrices pendant des années, « 5 minutes de courage politique » ne suffiront pas : il faudra 50 ans.

LA SÉMANTIQUE

Peut-être l'aurez-vous remarqué : jusqu'ici, j'ai parlé d'aménagement du territoire. Or, une tendance lourde tend désormais à plutôt évoquer le « développement territorial ». Ainsi, lorsqu'elle se met « en plan », la Wallonie a-t-elle produit un « plan régional d'aménagement du territoire » (PRAT) en 1994 pour en venir à un « schéma de développement territorial » (SDT) en 2019. Entre les deux, une démarche à peu près similaire a été nommée « schéma de développement de l'espace régional » (SDER) en 1999.

Le fait qu'on parle de « développement territorial » carolo n'est donc pas une simple élégance de langage :

¹¹ Le texte finalisait un travail collectif d'architectes, commencé en 1933 au 4^{ème} Congrès international d'architecture moderne.

¹² Il y a d'autres choses dans le projet : aussi la sauvegarde du patrimoine ancien. C'est surtout le neuf (et par la force des choses la reconstruction après les destructions de la seconde guerre mondiale) qui est l'objet de la réflexion.

¹³ On décrit ici la situation en Belgique. Ailleurs, c'est parfois le contraire qui se passe : les riches au centre ; les pauvres en périphérie (cas de villes en France ... mais pas toutes).

cela participe d'une évolution générale.

Mais qu'emporte donc cette évolution ? Le lexique du SDT est très explicite : « [le développement territorial est un] processus volontariste cherchant à accroître la compétitivité, l'attractivité et la cohésion des territoires en impliquant les acteurs dans un cadre d'actions co-construites, généralement transversales et systémiques et souvent à forte dimension spatiale »¹⁴. Autrement dit, le sous-jacent est nettement la priorité à l'économique ; le « développement territorial » est la transcription dans l'espace de ce qu'on projette au titre du développement économique. Parmi les paradigmes à disposition pour penser les politiques d'aménagement du territoire, c'est clairement le premier d'entre eux (la croissance économique) qui est l'option.

D'entrée de jeu, cela autorise à formuler des hypothèses sur les contenus qu'on découvrira. Certes, par les temps qui courent, il serait malvenu d'exprimer du mépris pour l'environnement. Celui-ci sera donc choyé, mais surtout pour son potentiel d'attractivité (les beaux paysages qui contribuent à attirer l'investisseur à s'établir chez nous plutôt que chez le voisin) et ce qu'il peut permettre comme développement économique (en particulier via le tourisme). Quant aux aspects les plus sociaux, ils seront largement hors champ : seule la (douteuse) « théorie du ruissellement » (une politique conçue pour profiter aux plus riches est supposée profiter à tout le monde¹⁵) vous sera sans doute mobilisée lorsque vous ferez interpellation sur cette question.

LA MÉTROPOLISATION DE L'ÉCONOMIE

L'enjeu explicite du développement territorial est donc d'améliorer la position compétitive d'un territoire particulier dans une économie mondialisée, dont une des caractéristiques majeures est qu'elle s'est « métropolisée ». Le fait que les perspectives de développement territorial de Charleroi et l'Entre-Sambre-Meuse soient ramassées derrière le titre « Charleroi Métropole » n'a à nouveau rien d'un simple hasard, mais tout de la volonté de trouver sa place dans cette dynamique.

Au début de l'industrialisation, travailleurs et possesseurs des moyens de production étaient regroupés. Mais ces derniers vont assez rapidement quitter les petites villes pour rejoindre les grandes qui sont aussi centres financiers et centres politiques : les proximités des uns avec les autres offrent toutes sortes de facilités pour négocier et prospérer. La grande ville génère une série de mécanismes informels importants : lorsque tous les acteurs sont géographiquement rassemblés, la qualité de l'information qui circule est bien meilleure ; on a beau dire, énormément de choses se règlent par le contact personnel, et donc la diminution d'intermédiaires dans une chaîne.

Aujourd'hui, en société post-industrielle, la grande ville est celle des services nombreux et performants et qui, en outre, joue un rôle de « nœud » dans les réseaux de communication. Les services de qualité impactent en effet sensiblement l'accroissement de la productivité. Si les entreprises tendent à s'installer dans les grandes villes (ou à proximité), c'est parce qu'elles y bénéficient d'un large éventail de main d'œuvre et de qualifications : elles sont plus certaines de trouver le personnel dont elles ont besoin dans la grande ville que dans le village à l'écart de tout. Les travailleurs et travailleuses, pour leur part, viennent en ville car ils et elles y disposent d'occasions plus nombreuses et plus variées de trouver l'emploi, ce qui leur permet aussi de mieux valoriser leurs qualifications. Tout concourt à renforcer la métropolisation : même les travailleurs qui s'éloignent du cœur de ville pour habiter un lieu plus agréable participent du phénomène de « périurbanisation », les banlieues « vertes » se multipliant – ce n'est pas le moindre des paradoxes - par

¹⁴ SDT, version rectificative du 14 mai 2019.

¹⁵ En l'occurrence parce que les revenus des plus riches sont réinjectés dans l'économie. C'est en son nom, et aussi sous prétexte de lutter contre la fuite des capitaux vers l'étranger si l'imposition est trop lourde, que des politiques d'inspiration libérale prônent les réductions d'impôts et l'affaiblissement de l'État. Mais il n'existe aucun modèle économique qui en fait une démonstration sérieuse. Pour le gag (au sens littéral du terme), l'expression est la création d'un humoriste américain en 1932 ... pour, en pleine crise économique majeure, moquer le programme de baisse d'impôts du Président George Hoover (Will Rogers, « trickle-down effect »). Quelques décennies plus tard, elle a été reprise par le directeur du budget du Président Ronald Reagan. Référence : Arnaud Parienty, « Le mythe de la théorie du ruissellement », La découverte, 2018.

progressive destruction de campagnes.

Cercle vicieux : toute cette population qui a quitté la ville parce qu'elle est peu agréable à vivre doit entrer en ville pour y travailler puis en ressortir pour rentrer chez soi, ce qui accentue le désagrément de celles et ceux qui restent vivre en ville. Comme il n'est pas possible d'organiser du transport public fréquent vers chaque village et chaque coin nouvellement colonisé par l'urbanisation, (presque) chacun devient le prisonnier de « ma voiture c'est ma liberté » : quand ça roule, voilà encore tout, mais quand ça bouchonne, quel cauchemar !

Les inconvénients de la métropolisation sont très visibles (pollution, congestion des transports, coûts fonciers plus élevés), mais c'est une tendance lourde et ça le restera. En tout état de cause, le SDT confirme sa volonté de venir en renfort de la tendance : « La métropolisation doit irriguer toute la Wallonie ».

LES TERRITOIRES SONT HIÉRARCHISÉS

La métropolisation emporte avec elle une hiérarchisation des territoires, entre très grandes, grandes et petites villes ; entre villes et campagnes. Tant que les interdépendances existent, le développement se répercute sur chacun des maillons. À l'inverse, **un territoire exclu du jeu des interdépendances ne bénéficie plus des effets du développement**. Ce constat est au fondement d'une des angoisses contemporaines : « nous habitons un lieu qui n'est pas métropole, ou une ville qui glisse progressivement dans l'exclusion, faute de parvenir à accrocher son wagon à une locomotive métropolitaine : quel sera notre avenir collectif ? ». La France parle désormais fréquemment de « politique des territoires » pour nommer les initiatives réputées « raccrocher » ces zones décrochées ou en décrochage à la cohésion nationale¹⁶. Une des clés d'interprétation du mouvement des « gilets jaunes » en France est qu'il s'agirait d'une « jacquerie » représentative du malaise desdits « territoires »¹⁷.

Cela veut-il dire que tout ne serait que beau et bon pourvu qu'il y ait de grandes villes ? Évidemment non ! La grande ville souffre de nombreux maux ainsi qu'on vient de voir.

Cela veut-il dire qu'il n'y a pas d'autre message à envoyer à la campagne que « Sois belle et tais-toi » ? Évidemment non ! La capacité à s'inscrire de manière spécifique dans des interdépendances est un enjeu aussi grand pour les habitant-es des campagnes que pour celles et ceux des villes ! Les campagnes doivent elles aussi faire l'objet d'un maillage d'activités et de services.

Y A-T-IL UNE BONNE TAILLE DE TERRITOIRE POUR TRAVAILLER LE DÉVELOPPEMENT ?

Réponse simple : non. Dès lors qu'on admet la réalité de la hiérarchisation et l'enjeu qu'aucun territoire ni aucune population ne doit se trouver largué, chaque « taille » a sa pertinence pour un examen : le village, le quartier dans la ville, une sous-région, la Wallonie, la Belgique, des espaces transfrontaliers, des territoires plurinationaux : tout a du sens, le micro autant que le macro, sans oublier le méso – c'est sans doute à ce niveau intermédiaire qu'on peut situer les travaux de Charleroi Métropole.

Cependant, pour maximiser sa pertinence, chaque niveau doit accepter de faire de la géopolitique : prendre connaissance de la place que lui réserve le niveau supérieur (ou les niveaux supérieurs) : un travail sur un

¹⁶ Voir par exemple le compte-rendu du Conseil des ministres (France) du 20 avril 2018 <https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2018-04-20/la-politique-des-territoires>

¹⁷ Ce commentaire n'épuise pas l'analyse de ce mouvement, bien plus complexe que lié à une cause unidimensionnelle ! Le lecteur intéressé par une approche du mouvement dans son développement belge francophone trouvera matière dans : Yvette Ndayashimiye, « Les gilets jaunes, nouvelle époque pour le mouvement social ? », analyse FTU n°2021-18, octobre 2021. Disponible en ligne <http://www.ftu.be/index.php/publications/accompagnement-de-la-vie-assocative/405-les-gilets-jaunes-une-nouvelle-epoque-pour-le-mouvement-social>. Le texte synthétise un mémoire défendu à la FOPES-UCLouvain.

quartier spécifique ne peut faire l'économie de ce qui se dessine pour la ville dans son ensemble, ni de ce qui se passe dans les quartiers voisins ; un travail sur une commune doit se donner une idée de ce qui se projette au niveau de la sous-région ou la région ; etc.

Dès lors, il est opportun d'en passer par quelques cartes, pour vérifier dans quelle mesure le territoire des trois arrondissements cibles du projet Charleroi Métropole « existe » (ou pas) dans les projections « supérieures », et si oui, pour quelles orientations¹⁸.

GÉOPOLITIQUE DES HIÉRARCHIES

Les cartes disent en effet beaucoup de choses. Elles décrivent l'aujourd'hui d'une manière telle que cela influence le regard et les perspectives. Il y a littéralement un « double jeu » : l'objectivité de la description et la « manœuvre d'influence sur le prochain cours des choses » : il existe des marges de manœuvre pour sélectionner ce qu'on décide d'objectiver, ce qui est mis au centre de la représentation (et par effet collatéral ce qui devient périphérique), ce qu'on décide d'ajouter comme dessin (par exemple un cercle pour donner une image de cohérence à ce qui peut être dispersé – auquel cas, on affirme un avenir tendanciel et/ou désirable de regroupement du dispersé ; ou encore une flèche pour exprimer « c'est entre ici et là que cela se joue ou doit se jouer »).

LA « BANANE BLEUE »

Un des concepts-clés des projections européennes est celui de la « banane bleue » : la visualisation du constat par Roger Brunet en 1973 que l'essentiel du développement est concentré dans une zone, une « mégalopole » partant du sud-est de l'Angleterre et se terminant dans le Nord de l'Italie¹⁹. Dans les années 80, un ministre a fait remarquer que cela avait la forme d'une banane. Quelques jours plus tard, le propos a été repris par l'hebdomadaire « Le Nouvel Observateur » avec une illustration où la banane avait été coloriée en bleu ! Voilà toute l'histoire de la naissance d'une notion désormais assez populaire dans le milieu, mais évidemment rien n'interdit d'utiliser une autre couleur pour la représentation (c'est d'ailleurs ce qu'on fait illico !).

Pour Charleroi (et en fait toute la Wallonie), la bonne nouvelle est que c'est dedans ! La mauvaise est : qu'est-ce que le petit Charleroi peut peser (influencer) dans un ensemble qui comprend aussi Londres, Lille, Bruxelles, Anvers, Rotterdam, une large frange de l'Allemagne, la Suisse, Milan ?

¹⁸ Notre propos « géopolitique » est fortement influencé par les analyses de Luc Maréchal. Par exemple : « Villes et réseaux en coopération et concurrence », in « Actes de la Semaine sociale du MOC, L'odyssée de l'espace », « Politique », hors-série n°20, octobre 2012. Les actes sont disponibles en ligne <http://www.ftu.be/index.php/semaine-sociale/279-l-odysee-de-l-espace-semaine-sociale-2012>

¹⁹ Roger Brunet, « Structures et dynamiques du territoire français », « L'espace géographique », 1973.



http://www.ftu.be/images/documents/Semaines-sociales/Semaine_sociale_2012.pdf

Ceci écrit, aussitôt nommée et dessinée, la notion de banane bleue a vexé tous les « développés » d'Europe qui ne s'y trouvaient pas : Paris, Rome, Berlin, Madrid ! L'affaire n'en est dès lors restée qu'à un stade assez conceptuel ; rien de vraiment opérationnel n'en est sorti même si, depuis, il existe des versions complexifiées de la carte, déjà pour parvenir à y intégrer Paris, Lyon et Berlin ; pour y mettre des flèches vers Rome, Barcelone et Madrid ; parfois pour compléter de concepts connexes dont la cohérence reste à démontrer (« arc atlantique », « arc méditerranéen »). Ne nous énervons pas exagérément sur cette première approche.

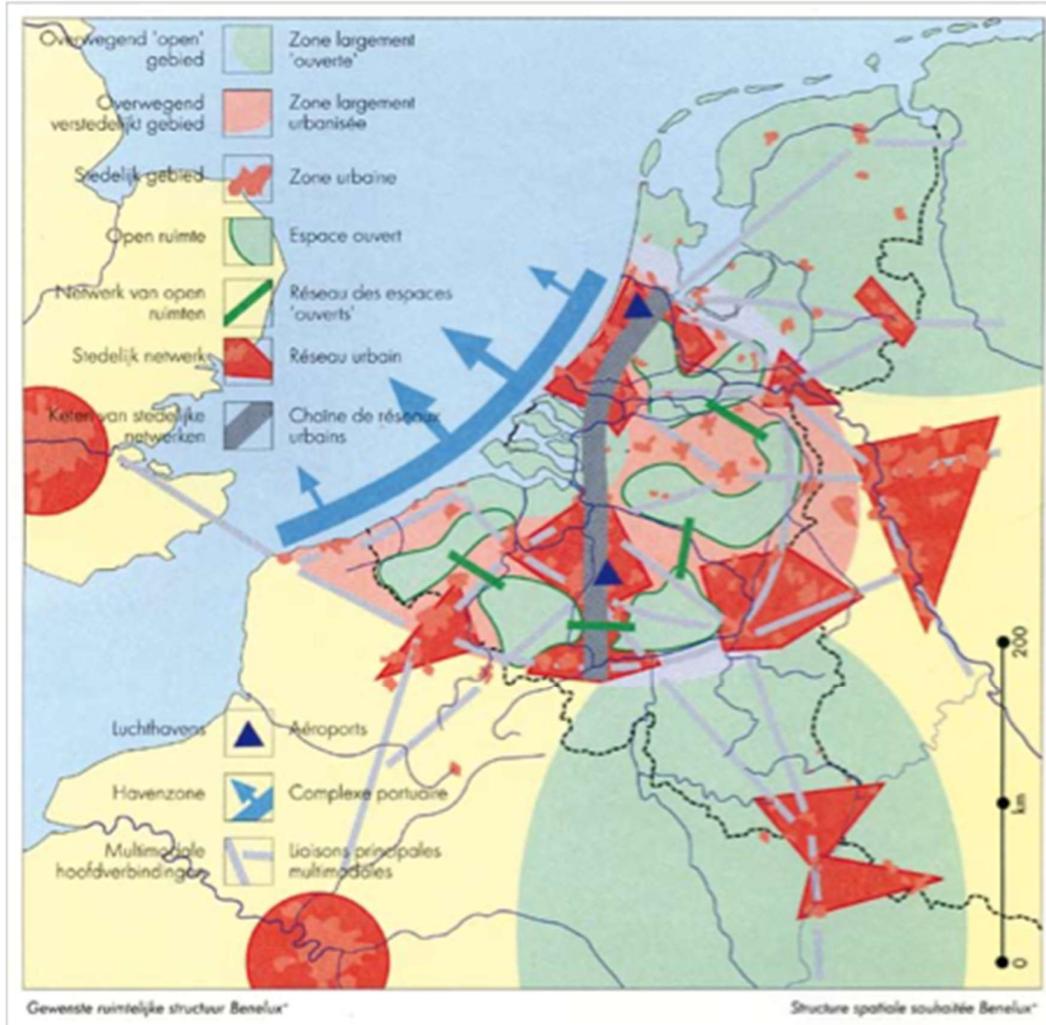
Car il y a d'autres raisons pour s'énervier.

Nous allons passer en revue un petit nombre de cartes produites dans la décennie 90, qui permettent de visualiser, parfois de façon brutale, ce que sont nos problèmes (de bon « positionnement » dans l'espace et, par voie de conséquence, de définition de politiques pertinentes).

L'hypothèse est que le territoire est composé de « nœuds », qui ne sont rien d'autre que les grandes métropoles internationales : c'est là que se prennent les décisions économiques et politiques, que se contrôlent les flux. C'est la capacité à être relié à ces nœuds qui va être déterminante pour l'avenir des uns et des autres.

LA « VUE BENELUX »

Commençons par une instance peu connue, et travaillant dans la discrétion : le Benelux. Cela se sait peu, mais des travaux poussés ont été menés qui ont produit une « esquisse de structure territoriale ». La deuxième d'entre elles, en 1994, présentait la carte suivante :



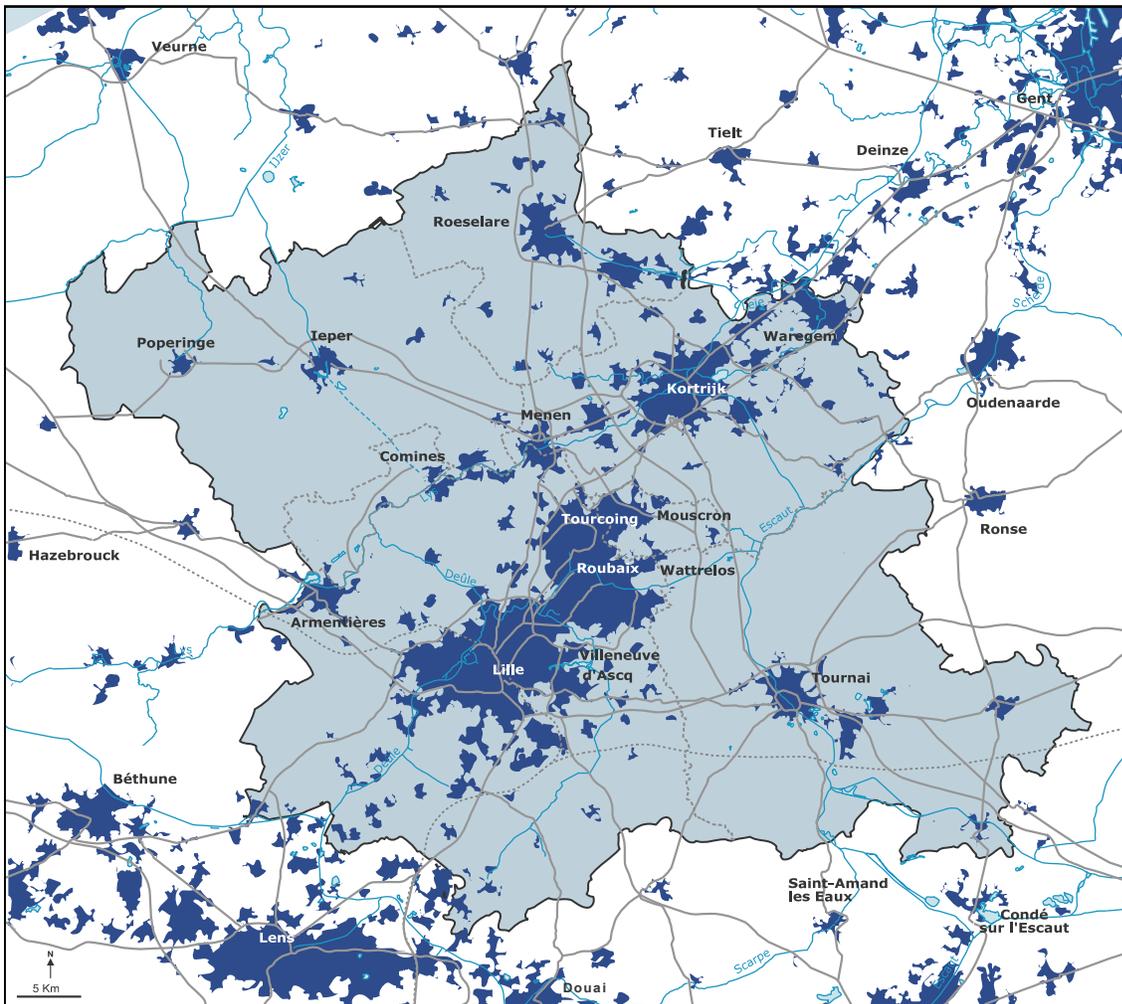
https://www.institut-destree.eu/wa_files/p-db_t-h_l-m_aménagement-du-territoire_europe_2010-09.pdf

Une vue Benelux, c'est prendre acte d'une vaste zone d'activités, qui a sa frontière nord à Amsterdam et sa frontière sud au sillon Sambre et Meuse, en intégrant Lille au passage. On change tout de suite de monde : c'est travailler à la pertinence de ce bloc qui a du sens ! La carte est aussi de nature à donner des frissons à tout ce qui se trouve au sud du sillon : c'est une périphérie à laquelle le Benelux ne donne pas une fonction bien claire, si ce n'est la nommer « poumon vert » (dans les documents accompagnant la carte). Que se passe-t-il pour ce territoire (qui débord largement la Wallonie comme on voit) ? On n'en sait rien !

À nouveau, il ne faut pas (plus) trop s'énerver sur cette affaire : dans le jeu des forces, le Benelux ne pèse pas bien lourd ; depuis lors, la Wallonie s'est « musclée » dans la vision qu'elle a d'elle-même (une explication de la faiblesse du « dessein » du Benelux sur la Wallonie est qu'à l'époque de l'établissement de la carte il n'y avait « tout simplement » aucun plan pour la Région : les fonctionnaires wallons n'avaient aucune consigne, rien de particulier à défendre dans leurs échanges avec leurs collègues).

QUAND LES MÉTROPOLISATIONS SE JOUENT DES FRONTIÈRES

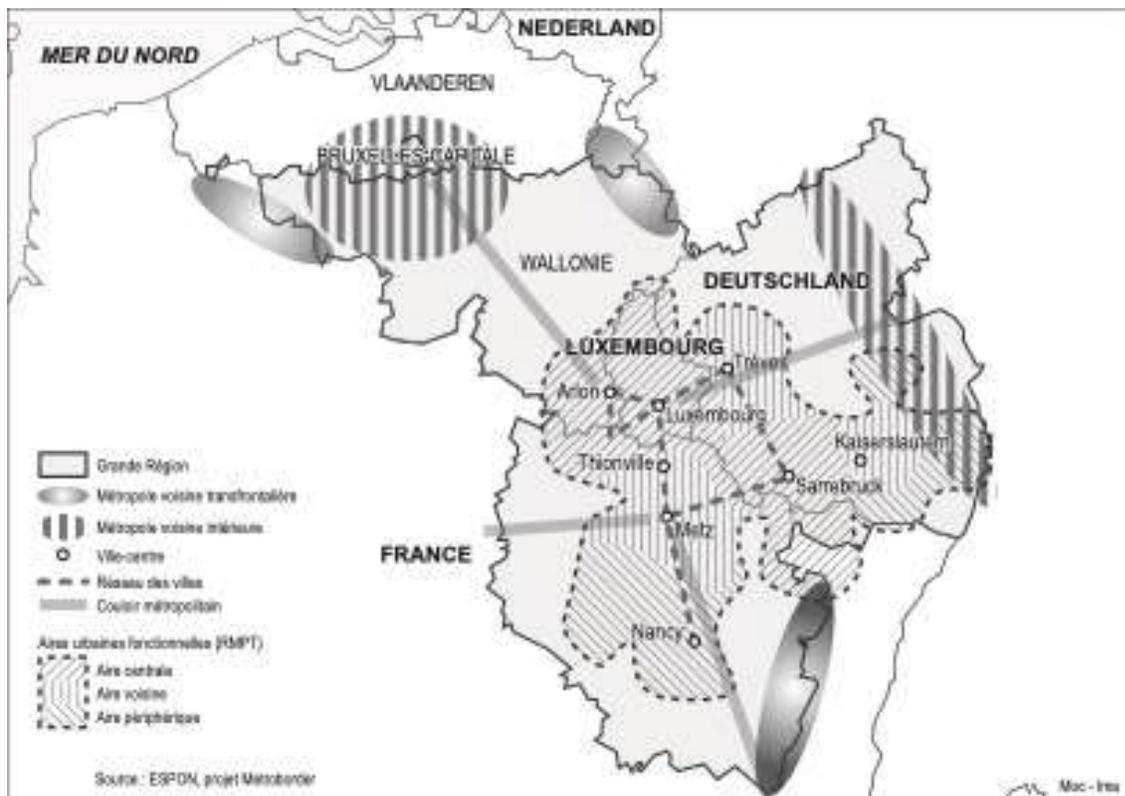
Passons à l'image que des métropoles voisines se font. **En commençant par Lille.**



Qu'observe-t-on ? L'agglomération lilloise « avale » assez logiquement Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq et Wattrelos, mais aussi Mouscron de l'autre côté de la frontière. Quand elle se réfléchit « métropole », elle se joue allègrement des frontières, pas seulement nationales mais aussi régionales, en « satellisant » Tournai et Comines (Wallonie) tout autant que Kortrijk (Courtrai), Waregem, Roeselare (Roulers), en fait, la partie la plus florissante de la Flandre occidentale (Roulers étant l'un des 3 arrondissements aux taux de chômage les plus bas de Belgique, avec les arrondissements voisins de Tielt et Dixmude²⁰).

Il existe des instances pour « l'Eurométropole » : les Tournaisien·nes et Courtraisien·nes s'y parlent et ont l'opportunité de concerter certains projets. Vu de Lille, le tracé des frontières régionales intra-belges pèse de peu de poids – sur la carte, ni Wallonie, ni Flandre ne sont répertoriés. Certes, il existe une autre carte où « Wallonie » est renseignée mais ... mal orthographiée (deux « n ») : on s'abstient de la reproduire ici pour éviter les maux de ventre aux lecteurs et lectrices wallon·nes !

Passons au sud-est. Voici une carte représentant « la grande région ».

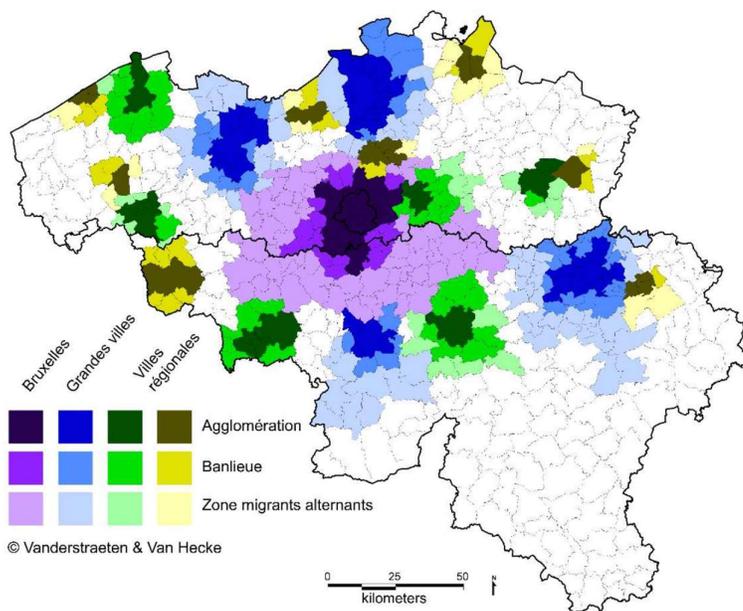


Cette fois, les choses sont vues depuis Luxembourg. Là-encore, on se joue des frontières en créant un ensemble avec Metz et Nancy (France), Trèves et Sarrebruck (Allemagne), le Sud de notre province de Luxembourg (Arlon).

²⁰ Voir par exemple les statistiques produites par l'ONEm pour mars 2022 : Dixmude 2,51% ; Tielt 2,57% ; Roulers 3,13%. À mettre en regard avec les taux Belgique 7,2% ; Flandre 4,27% ; Communauté germanophone 5,95% ; Wallonie (sauf Communauté germanophone) 10,49% ; Bruxelles-Capitale 15,4%. Attention : le taux de chômage complet indemnisé est (très) loin de « dire tout » sur la situation critique dans laquelle se trouve une large frange de la population, mais ce n'est pas l'objet de la présente.

Et puis, il y a Bruxelles. Voici comment les géographes représentent les régions urbaines en Belgique²¹ :

Figure 1. Les régions urbaines belges (2017).



L. Vanderstraeten, E. Van Hecke

Une « région urbaine », c'est plus qu'une ville : c'est aussi sa banlieue et, plus généralement, l'identification de tous les territoires où les habitant-es sont en transaction prioritaire avec la ville identifiée : on mesure principalement les zones de « migrants alternants » (un autre nom pour nommer ce que nous connaissons plus communément sous le terme « navetteurs »). Autrement écrit, des zones rurales dépendantes d'un centre urbain peuvent être intégrées à une « région urbaine » ; la situation n'est jamais figée : elle doit être réévaluée périodiquement²².

En tout état de cause, il y a peu de concordance entre la réalité telle que la décrit la carte et les tracés administratifs de territoires (communes, provinces et Régions). D'une certaine façon, on peut dire : « il y a une métropole en Belgique ; elle comporte 5,5 millions d'habitants ; elle s'appelle Bruxelles ; ses frontières sont Gent, Antwerpen, Leuven, Namur, Charleroi et Mons ». Spécificité : partout ailleurs, la métropole se projette en cassant les frontières ; en Belgique au contraire on les approfondit, s'abstenant par-là largement de réfléchir « métropole » (il n'y a que la Région de Bruxelles-Capitale qui est demandeuse ; les deux autres Régions lui interdisent bien d'avancer en ce sens : qui se souvient que la 6^{ème} réforme de l'État créait une « métropole » ? Si on a trouvé tout le temps nécessaire pour communautariser les allocations familiales²³, on ne l'a apparemment pas trouvé pour tenir ne serait-ce qu'une seule réunion « métropole » ...). Pas certain que cela renforce notre position dans la compétition internationale. On ne reviendra évidemment pas en

²¹ Lieve Vanderstraeten et Etienne Van Hecke, « Les régions urbaines en Belgique », *Belgeo* (en ligne), 1/2019, mis en ligne le 8 février 2019, consulté le 7 juillet 2020. URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/32246>

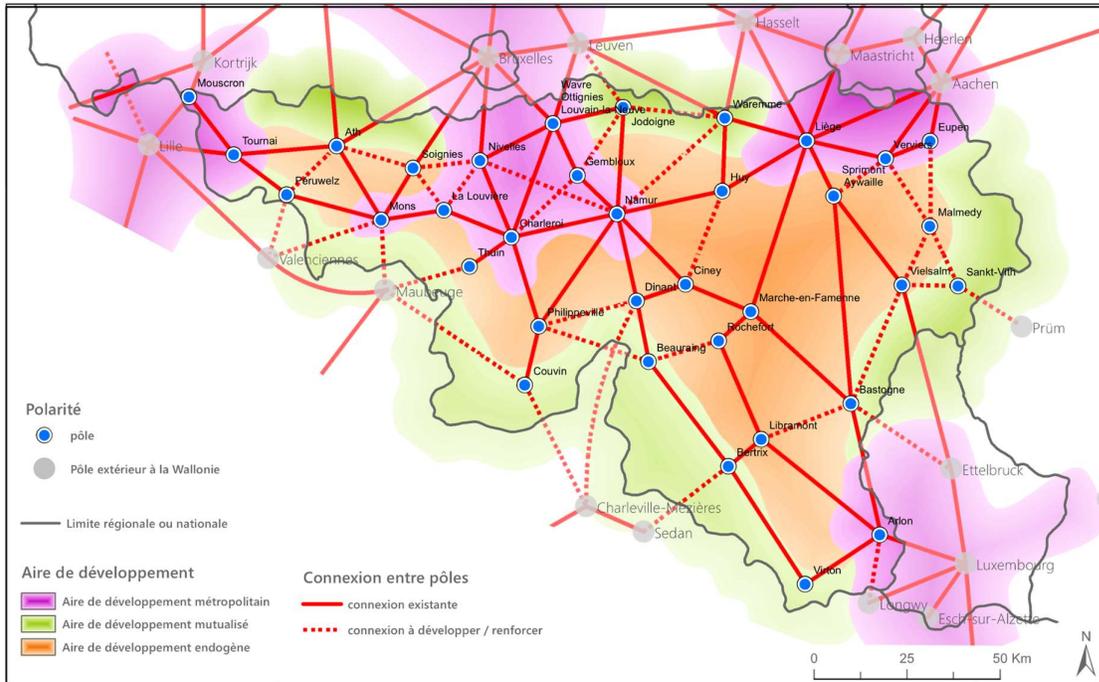
²² La définition n'est par ailleurs pas universelle : selon les pays ou les institutions qui travaillent le sujet, on peut voir d'autres données prises en compte. Dans les versions précédentes du travail d'identification des régions urbaines belges jusque 1991, il y avait par exemple une petite place pour La Louvière comme « ville régionale », qui a disparu dans les versions ultérieures.

²³ La Communauté française a ensuite transféré l'exercice de la compétence à la Wallonie pour le territoire de langue française. Communautés française et flamande ont par ailleurs confié la gestion de la compétence à la Commission communautaire commune pour le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

arrière (il n'est d'ailleurs pas établi que ce soit préférable) : il s'agit de prendre acte et de ruser...

LE DÉFI DE LA WALLONIE

On en arrive à une carte qui résume le problème, le défi de la Wallonie :



SS3 - S'APPUYER SUR LA STRUCTURE MULTIPOLAIRE DE LA WALLONIE ET FAVORISER LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE TERRITOIRES EN PRÉSERVANT LEURS SPÉCIFICITÉS

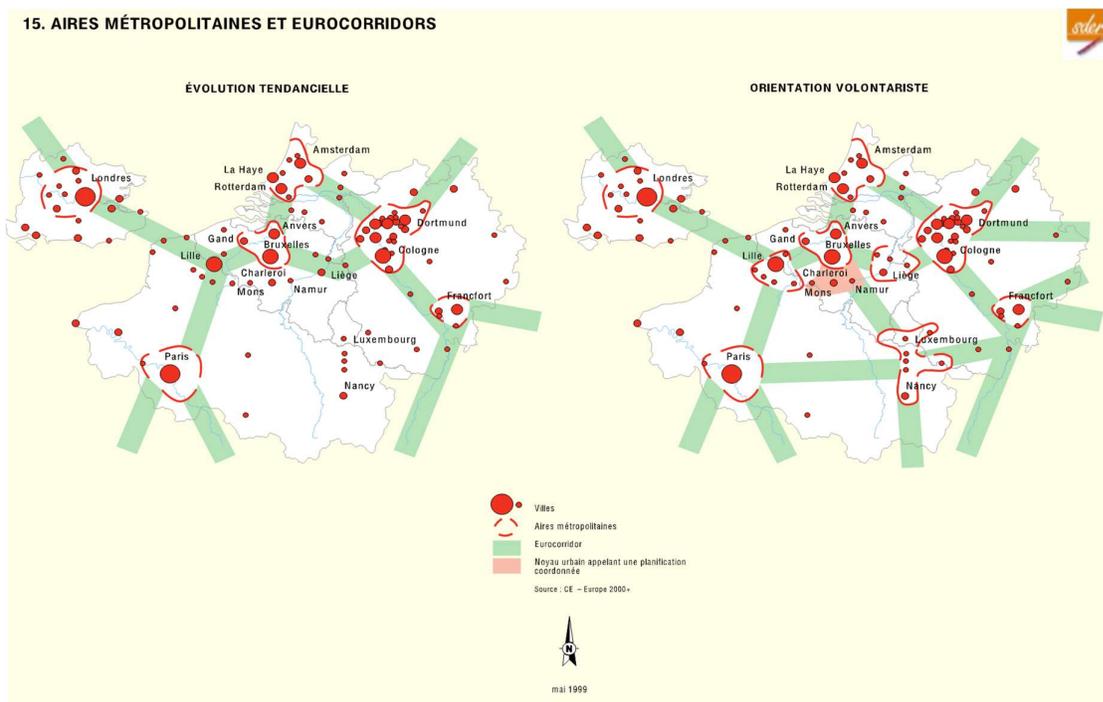
SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

D'accord, le problème de cette carte n'est pas que pour les Wallons : elle est aussi pour les daltoniens !

Les aires de développement métropolitain extérieures à la Wallonie empiètent largement le territoire. On n'est par ailleurs jamais bien loin d'une frontière et il est reconnu qu'il convient de mutualiser les projets avec les voisins dans une perspective transfrontalière. L'aire de développement endogène – celle qui est « hors influence externe », sur laquelle la Wallonie a complètement « la main » est portion assez congrue, et se calque assez bien sur ce que le Benelux nommait jadis « poumon vert ».

Cela ne veut pas dire que la Wallonie est morte pour ce qui est de ses capacités d'intervention de développement et de cohérence de son propre territoire. Mais à tout le moins, elle doit avoir une image forte de ce qu'elle veut pour elle-même en sorte de pouvoir « jouer des coudes » pour s'inscrire de manière satisfaisante dans les puissants courants exogènes. La démonstration « il y a de lourdes forces externes » ne vise pas à simplement s'y soumettre ; il faut pouvoir réfléchir pour soi-même de ce qu'on veut comme articulation, en sorte qu'aucun territoire ne soit exclu.

La dernière carte, de l'époque SDER (1999) témoigne de cet effort de réflexion pour soi-même :



<http://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/amenagement/regional/sder/sd15.pdf>

La carte de gauche représentait la perception de l'évolution tendancielle des choses. On y plaçait la Wallonie au milieu des aires métropolitaines qui l'influencent (on y voit que l'influence de Lille ne vient d'ailleurs pas que son poids propre mais aussi parce qu'elle est le « nœud » entre Londres et Paris d'une part, le Benelux et l'Allemagne d'autre part).

Les aires métropolitaines sont reliées entre elles par des « eurocorridors », une notion à vrai dire assez abstraite, qu'il ne faut pas confondre avec un simple tracé d'autoroutes (même si les autoroutes y participent) : il s'agit de visualiser les espaces majeurs de tous les types de communication, caractérisés par des courants importants de déplacements et d'échanges : ces espaces sont clairement inscrits dans le jeu des interdépendances – Lille, Bruxelles-Gand-Anvers, Liège également dans une moindre mesure, y trouvent une place enviable. À l'inverse, de vastes territoires sont menacés de relégation : en l'occurrence, c'est l'essentiel du territoire wallon qui est directement concerné par ce sort funeste.

La carte de droite redessine : la tendance identifiée n'est pas une fatalité. On peut prendre une « orientation volontariste », en s'appuyant aussi sur le volontarisme des autres : la structuration progressive de la « grande Région » et de l'eurorégion Meuse-Rhin est susceptible de beaucoup contribuer au désenclavement. Effet collatéral, les « eurocorridors » sont redessinés eux-aussi, qui donnent un autre avenir à nombre de territoires wallons (c'est le cas pour Charleroi, mais ça n'entraîne pas automatiquement l'Entre-Sambre-et-Meuse).

CHARLEROI MÉTROPOLE

Que fait-on dès lors qu'on a pris conscience de la hiérarchisation ? On peut se placer dans une réflexion purement dépendante : identifier ce qui se passe dans les métropoles qui nous influencent (ou nous dominent) pour essayer d'améliorer notre position relative. À l'inverse, on peut vouloir se muscler sur son projet propre, à la limite en ne tenant aucun compte des polarités externes, se réfléchir comme si on était une île. Nous plaidons pour un combiné des deux : il est aussi souhaitable que légitime de se donner une vision de ce que l'on veut pour soi, mais ce serait grande candeur d'ignorer ce qui se passe et nous influence : il faut tout faire pour « infléchir » les tendances en sorte qu'elles soient les plus positives possible.

La consultation des documents montre que, formellement, c'est cette position médiane qui cherche son chemin. C'est d'autant plus important que ce que laissent aussi voir les cartes qu'on a déroulées est qu'il y a une place pour Charleroi, un peu comme « métropole secondaire » dans la région urbaine de Bruxelles, ou même dans l'ensemble élargi à Rotterdam-Amsterdam. En revanche, le sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse y est ignoré. Travailler à accrocher l'ESEM à Charleroi de façon cohérente a beaucoup de sens si l'on veut éviter la relégation de territoires (et des populations qui l'habitent).

Ceci écrit, les documents produits ont beaucoup plus à voir avec l'approche « île ». Tout ce qui concerne le diagnostic est très précieux : on est face à une synthèse qui collationne un très grand nombre de données, organisées en plusieurs sous-ensembles territoriaux, pour lesquels on s'astreint à dégager des enjeux. En toute subjectivité, je trouve remarquable cette partie du travail.

Je suis plus dubitatif sur la vision, même si je ne peux qu'être d'accord avec nombre de propos.

D'une part, le volet « accrochage » à la région urbaine est assez light. On y exprime la même chose que ce que disent tous les « prospectus » d'intercommunales de développement économique depuis les années 60 : « chers investisseurs, venez chez nous (plutôt que chez les autres) parce qu'on est au centre ; et si l'on n'est pas au centre, on est de toute façon à proximité ; nous avons de bons réseaux de communication ; on peut vous offrir des équipements ; ce ne sera pas cher car on a un foncier disponible bon marché (entre parenthèses : cela augure de nouveaux étalements qu'en théorie on arrête) ; vous travaillerez dans un cadre agréable parce que les paysages sont beaux ». Ce n'est évidemment pas écrit comme cela, mais c'est le sens.

D'autre part, l'accrochage de l'ESEM à Charleroi : les propos sont très généraux, fort abstraits. Certes des situations précises sont renseignées. Mais il s'agit de projets soit déjà réalisés (et dont un heureux hasard fait qu'ils sont « dans la bonne ligne ») soit déjà décidés. Pour vraiment co-construire, il faudra venir avec du neuf. Le sentiment de non aboutissement atteint son comble dans la finale qui collationne une fiche pour chacune des 30 communes : là, on bascule franchement dans le prospectus touristique : « *La commune de x est une localité typique de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Chacun de ses villages est marqué par sa propre histoire ; chacun offre des décors champêtres et pittoresques, portant ci et là les traces de son riche passé. Cette commune aux multiples visages se distingue par ses nombreuses initiatives écologiques, ses infrastructures sportives de qualité et le dynamisme de son centre culturel. La diversité socio-économique qui caractérise sa population en fait une entité foisonnante d'échanges et de rencontres* ».

Cela fleure bon la conscience d'une faiblesse, qu'on « rattrape » en parlant des villages mais pour ne rien faire d'autre que « jouer du violon ». Cette partie est hors objet.

QUE PEUVENT EN PARTICULIER LES REPRÉSENTANT·ES D'ORGANISATIONS SOCIALES ?

ASSUMER LA CONFLICTUALITÉ AUTANT QUE LE COMPROMIS

L'enjeu est de dégager un projet collectif de « bien commun » à partir de la confrontation d'un grand nombre d'intérêts divergents. Il y a inévitablement des moments tendus : personne autour de la table n'est « vierge » d'intérêt quant à ce qui se projette : voyons les intérêts et les intentions – d'ailleurs parfois contradictoires – des un-es et des autres. Il faut assumer le point de vue dont on est porteur, y compris dans sa conflictualité.

Mais il faut aussi pouvoir « sortir de la tranchée » le moment venu, pour s'accorder sur un compromis : on ne gagne pas tout, ni ne perd tout ; on évalue qu'il y a plus d'avantages que d'inconvénients à s'accorder sur une position (forcément) médiane. Il faut sans doute faire le deuil de l'existence d'une solution qui ne comprendrait que des avantages et aucun inconvénient.

VERSO ET RECTO

Mais comment se donner une ligne spécifique à défendre en tant qu'organisation sociale ? Première suggestion : aller vérifier les « versos » des « rectos » qu'on nous présente.

Illustration concrète par Charleroi Métropole. On y lit par exemple que les différentes implantations du Grand Hôpital, résultat de la fusion antérieure de toute une série d'établissements éparpillés, vont être regroupées dans un nouvel équipement unique du côté de Gilly. Pas de malentendu : ce n'est pas une décision à prendre ; elle est prise ; l'auteur des présentes lignes n'a pas spécialement à y redire : cela peut tout aussi bien améliorer l'efficacité et la qualité des soins ; quand on est de Marchienne-au-Pont cela ne change pas grand-chose d'aller à l'hôpital à Gilly plutôt que (par exemple) dans une des implantations de Montignies-sur-Sambre.

Bref : un beau projet. Ça, c'est le recto.

Mais allons voir le « verso ». Précisément, en passant par exemple à Montignies-sur-Sambre où, sur un périmètre restreint, sont appelées à disparaître deux implantations hospitalières (Sainte Thérèse et Reine Astrid). Que vont devenir ces gros bâtiments ? Que va-t-il se passer pour les gens ? Une cohabitation avec des chancres va-t-elle succéder à la cohabitation avec de l'activité économique de soins ? Est-ce que c'est très différent la dégradation pendant 20 ans d'un chancre de service par rapport à un chancre industriel ? Toute cette activité qui disparaît vers de nouveaux pôles ne va-t-elle pas amener le TEC à répondre en adaptant son offre de transports : comme les moyens sont ce qu'ils sont, cela pourrait être en diminuant la fréquence des passages à Montignies pour renforcer les trajets vers Gilly. La documentation officielle ne présente que les « rectos » des projets : allez à la chasse aux « versos » et interpellez là-dessus ! Il y a des espaces de co-construction de projets additionnels.

On peut faire la même remarque quant à la volonté de regrouper en un même campus toutes les offres d'enseignement supérieur et universitaire (à l'exception cependant de ce qui relève du « pilier » chrétien). Là encore, pas de remarque particulière : avoir à Charleroi quelque chose qui ressemble à un « vrai campus » améliorera sans doute l'attractivité pour de futur-es étudiant-es tout en facilitant les coopérations et économies d'échelle. Mais que va-t-on faire de ce qui est abandonné au profit du regroupement ?²⁴

²⁴ Détail cocasse : au moment où on termine les présentes lignes, on apprend l'intérêt de l'UCLouvain pour le site hospitalier Notre-Dame ... à proximité du futur campus. Sans le faire exprès, nos deux exemples ont un espace d'intersection !

ETRE LES « LOBBYISTES » DE CELLES ET CEUX QUI NE COMPTENT PAS, OU MOINS

On peut opérer une « montée en généralité » du propos précédent. Il existe en effet une autre approche de la multi-dimensionnalité que celle par le territoire : celle par les groupes-cibles ! A quoi sert un territoire qui se développe si, dans ce territoire, la situation des plus fragiles ne s'améliore pas, voire se dégrade ? Posons-nous la question : que devient la vie concrète des personnes dans les situations les plus difficiles ? L'accès au logement en devient-il plus facile ? Les conditions de logement sont-elles susceptibles de s'améliorer ? Que se passe-t-il pour l'emploi ? Quid de la mobilité en dehors du « il n'y a de salut que pour le/la propriétaire d'une bagnole » ? Comment accède-t-on à des équipements collectifs démocratiques et de qualité ? ...

Ce type de questions, on peut les poser pour les quartiers de Charleroi tout autant qu'à partir d'Ollroy-sur-Viroin ou Cul-des-Sarts. Elles ne sont pas incompatibles avec les préoccupations de développement économique ni avec les préoccupations de la transition écologique : de toute façon, cette dernière ne sera assurée démocratiquement que si elle emporte une large adhésion²⁵ ; notre lobby est que le social ne soit jamais oublié !

Le social n'est d'ailleurs pas tout à fait oublié de Charleroi Métropole, ce serait faire un mauvais procès que de le soutenir. Il est évoqué par le logement ainsi que par l'évocation du « territoire zéro chômeur », mais de manière tellement généraliste que des opportunités doivent exister qui permettraient de « muscler » le programme de projets bien concrets.

Pierre GEORIS

Professeur honoraire UCLouvain, chargé de cours invité
Associé à l'ASBL Fondation Travail - Université

Protection de la propriété intellectuelle : la FTU utilise le système de licences et de partage des connaissances Creative Commons

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/be/deed.fr>



Les notes d'éducation permanente sont mises à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique 3.0 non transposé.

Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues auprès de christine.steinbach@ftu.be

FTU – Association pour une Fondation Travail-Université

Chaussée de Haecht, 579

1030 Bruxelles

+32-2-2463851

Site éducation permanente : www.ftu.be

Éditrice responsable : Dominique Decoux

²⁵ À défaut, on peut toujours imaginer des solutions imposées de manière autoritaire, mais ça n'ira pas sans inconvénients...